



PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
DES SERVICES
DE L'ÉTAT
EN CHARENTE

2022



La publication et la présentation du rapport annuel des services de l'État est une longue et forte tradition. Elle leur offre l'occasion de rendre compte aux élus du Conseil départemental, comme à nos concitoyens, de l'étendue de leur action, « à l'exception des questions liées aux finances publiques, à la Défense, à la justice et au volet pédagogique des missions de l'éducation nationale ».

Cet exercice issu de dispositions de la loi du 2 mars 1982, codifiées à l'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales, procède de ce qu'on appellera par la suite « l'Acte 1 de la décentralisation ».

En 40 ans, à l'image de notre société, les services de l'État ont beaucoup changé, au gré de différentes réformes. Les enjeux auxquels ils sont confrontés ont bien évolué aussi : ils se sont diversifiés et complexifiés.

Marquant la fin d'une crise sanitaire inédite, l'année 2022 s'est révélée en bien des points inattendue. Avec le retour de la guerre en Europe d'abord, qui nous a conduits à innover, offrir un accueil digne à des familles ukrainiennes, à accompagner et favoriser l'égalité des chances et la cohésion sociale, protéger les acteurs du monde agricole. La crise énergétique qui s'en est suivie nous a rappelé la nécessité de développer notre souveraineté et d'accélérer le développement de notre production d'énergies renouvelables. Le réchauffement climatique nous a également posé de nombreux défis, avec son cortège de canicules, sécheresse et feux de forêts particulièrement inquiétants. Évidemment, garantir la sécurité de nos concitoyens, face aux aléas climatiques, comme face à la délinquance, est restée une priorité de l'action des services de l'État.

Dans ce contexte, nous nous sommes mobilisés aussi pour accompagner les projets de territoire, pour apporter des solutions concrètes à nos concitoyens, nos entreprises et nos élus. L'État est au quotidien à leurs côtés, à vos côtés, dans un esprit de concertation, de conseil et de démarches partenariales.

Le travail que nous menons, en particulier avec le Conseil départemental, nous a permis d'avancer sur de nombreuses politiques publiques, telle la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Il nous faut poursuivre ce travail collectif.

Ce rapport n'est pas exhaustif, il met en exergue des chantiers prioritaires de l'action de l'État au service des Charentaises et des Charentais. Je remercie tous les services de l'État d'y avoir contribué par leur rédaction, mais plus encore par leur action quotidienne et résolue.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

La Préfète de la Charente
Martine Clavel.

QUELQUES EXEMPLES DE L'ACTION PUBLIQUE EN CHARENTE	p.5
Accueillir les Ukrainiens	p.6
Déployer le plan France Relance	p.7
Prévenir les conséquences de la crise énergétique	p.8
Améliorer les mobilités	p.10
Faire face à la sécheresse	p.11
Lutter contre les feux de forêts	p.12
ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE	p.13
Agir pour la sécurité de tous	p.14
Défendre et promouvoir les valeurs de la République	p.18
Permettre l'expression des droits civiques et garantir la vie démocratique	p.21
PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	p.22
Les aides aux collectivités	p.23
Le soutien en ingénierie territoriale	p.24
De France Relance à France 2030	p.27
Accompagner le développement des territoires ruraux	p.29
L'État à l'écoute et en soutien du monde économique	p.30
ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE	p.32
Accompagner la réhabilitation des friches	p.33
Répondre au défi climatique	p.34
Prévenir et gérer les crises	p.35
Anticiper et faire face au risque incendie	p.36
Soutenir l'activité agricole	p.37
RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA PROXIMITÉ	p.40
Agir pour l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)	p.41
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	p.44
Lutter contre la pauvreté et l'habitat indigne	p.45
Favoriser l'insertion et l'emploi par l'activité économique	p.48
Soutenir l'insertion professionnelle des jeunes	p.49
Assurer la mise à l'abri et l'accompagnement des personnes vulnérables, accueillir les réfugiés sur notre territoire	p.50
Favoriser la proximité avec les services publics	p.51
L'ACTION DE L'ÉTAT EN CHARENTE, C'EST AUSSI	p.54



1 QUELQUES EXEMPLES DE L'ACTION PUBLIQUE EN CHARENTE

Accueillir des Ukrainiens



Le 24 février 2022, la Fédération de Russie a envahi son voisin ukrainien, entraînant un flux important de déplacés ukrainiens.

En Charente, « une cellule Ukraine » pilotée par la préfecture a été installée dès le mois de mars. Elle est composée des services de l'État, opérateurs et organismes en charge de l'intégration et de l'insertion : direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), bureau des migrations et de l'intégration de la préfecture, sous-préfectures, Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DD-ARS), direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), Pôle Emploi, Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Agence régionale de santé (ARS), Pôle Emploi, CPAM, CAF ; des collectivités : conseil régional, conseil départemental, des communes accueillant des hébergements collectifs ainsi que les associations conventionnées par l'État.

L'ensemble des acteurs se sont pleinement **mobilisés afin d'organiser l'accueil, la mise à l'abri et l'accompagnement des ménages ukrainiens** arrivés en Charente par leurs propres moyens ou par réorientation depuis les centres d'accueil nationaux.

Les particuliers ont joué également un rôle primordial organisant des hébergements citoyens aux côtés des hébergements collectifs.

L'accueil des réfugiés ukrainiens dans le département en chiffres :

- 850 personnes ont été accueillies,
- 60 familles, soit 162 personnes ont pu accéder à un logement pérenne (parc public ou privé),
- 160 personnes inscrites à Pôle emploi ou entrées en formation.



Déployer le plan France Relance



Déployé depuis septembre 2020, le plan France Relance a permis de soutenir notre économie face aux conséquences de la crise sanitaire.

En Charente, il a permis **de soutenir, via 300 mesures et des crédits à hauteur de 330 millions d'euros, plus de 4 000 entreprises**, associations, collectivités et particuliers charentais.

Le plan France Relance s'est articulé autour de 3 priorités :

- l'accompagnement de la transition vers une économie plus verte et durable,
- la compétitivité,
- la cohésion sociale et territoriale.

L'Union européenne a apporté son soutien sur chacun de ces trois grands volets du plan de relance : écologie, compétitivité et cohésion. Au total, ce sont **plus de 70 mesures cofinancées par l'UE**.

En effet, le plan national de relance et de résilience (PNRR), présenté par la France à l'Union européenne, a été validé en juillet 2021. Il a permis de financer à hauteur de 40 milliards environ, les 100 milliards d'euros du plan France Relance.



Prévenir les conséquences de la crise énergétique

Les services de l'État sont mobilisés pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie grâce à des mesures de soutien des entreprises, des particuliers et des collectivités.

Afin de préserver le pouvoir d'achat des particuliers, des mesures ont été mises en place :

- le chèque énergie pour les ménages aux revenus modestes,
- le bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité avec une hausse limitée à +4 % en 2022,
- l'indemnité carburant pour les ménages avec des revenus moyens ou modestes qui utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail (cette indemnité a pris la suite jusqu'au 1^{er} janvier 2023 de la ristourne sur le prix de l'essence). **En Charente, cette indemnité a été versée à près de 40 000 foyers.**

Afin de maintenir la trésorerie des entreprises, des dispositifs ont été déployés :

- le bouclier tarifaire et « garantie prix » pour les très petites entreprises (TPE),
- l'« amortisseur » sur les factures d'électricité pour les petites et moyennes entreprises (PME),
- les aides au paiement des factures de gaz et d'électricité.

En Charente, **60 dossiers ont été traités et 1 137 924 € versés aux entreprises dans ce cadre.** Ce dispositif est ouvert jusqu'à fin octobre 2023 pour les factures reçues jusqu'en juin.

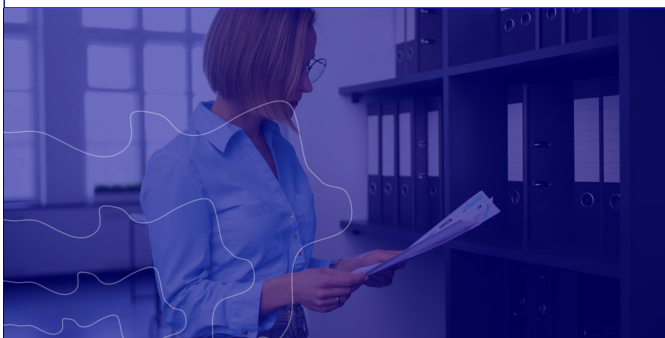
Les conseillers en charge de l'accompagnement des entreprises en difficulté ont été mobilisés pour expliquer les dispositifs d'aide en vigueur et tenter d'apporter des solutions au cas par cas. Ces conseillers sont d'ailleurs pérennisés.

Afin de diminuer la facture d'énergie des collectivités, 5 mesures ont été mises en place :

- la baisse de l'accise sur l'électricité (taxe) ramenée au minimum autorisé par l'Union européenne,
- le bouclier tarifaire qui limite la hausse des tarifs de l'énergie à 15 % pour les collectivités de moins de 10 agents, avec moins de 2M€ de recettes et éligibles aux tarifs réglementés,
- l'amortisseur électricité pour les collectivités non éligibles au bouclier (prise en charge par l'État d'une partie de la facture),
- le filet de sécurité pour les collectivités remplissant cumulativement des critères tenant à l'épargne brute (représentant moins de 22 % des recettes réelles de fonctionnement), accuser une baisse d'épargne brute de 25 % en 2022 (15 % en 2023) et avoir un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel moyen,
- la charte fournisseur par laquelle le Gouvernement a demandé aux fournisseurs d'électricité de s'engager à proposer au moins une offre à tout client qui en ferait la demande.

Le délestage :

Le délestage est un dispositif de dernier recours, équitable et limité dans le temps (2 h sur une même journée de délestage) **qui a nécessité un important travail d'anticipation à l'automne avec Enedis et le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC)** de la préfecture. Il a conduit à la mise à jour de la liste des usagers prioritaires en fonction du nouveau seuil de 38 % de puissance non-délestable : des infrastructures stratégiques et nécessaires préservées pour assurer le fonctionnement normal du département et la continuité des services publics comme, notamment, des établissements de santé, des administrations locales (forces de sécurité, SDIS...), des installations industrielles, des installations d'alimentation en eau potable...



Le soutien des collectivités aux effets de l'inflation :

35 collectivités (communes ou EPCI éligibles) qui l'ont demandé ont bénéficié d'un acompte du dispositif « filet de sécurité » **pour un montant total de 271 490 €.**



Améliorer les mobilités

Le financement de l'aménagement des réseaux routiers et ferroviaires fait l'objet d'une contractualisation entre l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine. L'année 2022 a vu s'achever le contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2022 et s'ouvrir les négociations pour le futur contrat 2023-2027.

Le bilan financier du CPER 2015-2022, « volet mobilité » comprenant la contribution de l'État et des collectivités, s'établit comme suit pour la Charente :

le volet routier concerne les travaux d'aménagements des deux routes nationales (RN) qui traversent le département :

Pour la RN 10, il s'est agi de :

- la déviation de Reignac – Chevanceaux : 63,6 millions d'euros de travaux,
- l'aménagement des carrefours plans entre Poitiers et Angoulême « Mansle–Tourriers » : 4 millions d'euros de travaux.

Pour la RN 141, il s'est agi de :

- la déviation de Villesèche – La Vigerie : 40 millions d'euros de travaux,
- la déviation de Roumazières – Exideuil : 135 millions d'euros d'études et de travaux,
- la déviation de Chasseneuil – Roumazières : 4 millions d'euros d'études et de procédures foncières.

le volet ferroviaire concerne les deux lignes de transport express régional (TER) :

- la ligne Angoulême – Saintes : 28,8 millions d'euros de travaux de régénération, 35 millions d'euros de travaux de modernisation de la signalisation, 500 000 euros d'études de renouvellement du pont-rail de Né, et 2,7 millions d'euros d'études d'électrification,
- la ligne Angoulême – Limoges : 2,3 millions d'euros d'études de régénération.

Faire face à la sécheresse

L'été 2022 restera dans les mémoires du fait de conditions météorologiques exceptionnelles : très faible pluviométrie, répétition d'épisodes de canicule. La ressource en eau du département de la Charente s'est montrée particulièrement fragile, tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs, la majorité des cours d'eau du département connaissant des étiages sévères.

Au début du mois d'août 2022, la situation était telle qu'elle a justifié d'importantes mesures de restriction, outre celles déjà prises pour l'irrigation agricole, de manière à concilier les besoins des milieux et des usagers avec la situation de chaque bassin. **Ainsi, par arrêté préfectoral signé le 4 août 2022, les particuliers se sont vu interdire les usages de l'eau dits « domestiques » et « secondaires ».** Les feux d'artifices ont également été interdits afin de prévenir notamment les incendies dans les massifs forestiers, fermés à la fréquentation.

La lutte contre la sécheresse en Charente en 2022 s'est traduite par :

- **4 réunions plénières du comité départemental de la ressource en eau** de la Charente,
- la réunion chaque semaine des comités de suivis opérationnels des étiages avec les acteurs principaux de la gestion de l'eau
- **81 arrêtés de restriction** pris entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2022
- **la préparation d'un arrêté cadre interdépartemental** délimitant les zones d'alerte et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau des sous-bassins versants de la Charente, de la

Seudre et des fleuves côtiers de Gironde, signé le 24 avril 2023 par les préfets de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne.

- **329 contrôles sur le terrain** pour vérifier l'application des arrêtés.



L'été 2022 a connu des feux de forêts inédits dans le département de la Charente, avec près de 1 000 hectares de végétation détruits.

Les services de l'État – SIDPC, forces de sécurité intérieure, direction départementale des territoires (DDT) – se sont mobilisés aux côtés du SDIS et des collectivités territoriales, tout comme les associations agréées de sécurité civile. Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé à chaque épisode pour coordonner la réponse opérationnelle des personnes engagées dans la gestion de crise.

- **118 feux de forêt, 1 000 hectares brûlés**
- **294 feux de landes et de cultures pour une surface de 238 hectares brûlés**

Soit un total de feux d'espaces naturels de 412 feux et plus de 1 200 hectares brûlés.

- **4 000 engagements de sapeurs-pompiers charentais** avec l'appui continu des personnels administratifs, techniques et spécialisés
- **4 canadiens, 3 DASHs et 2 hélicoptères bombardiers d'eau** ont été déployés pour renforcer l'action des sapeurs-pompiers au sol.

C'est grâce à la mobilisation exceptionnelle de nos « soldats du feu », à la solidarité nationale et régionale et au déploiement d'importants moyens aériens que les incendies ont pu être maîtrisés.

Des incendies particulièrement marquants :

- 8 août 2022 à Boisbreteau : 300 sapeurs-pompiers engagés pour maîtriser un feu de 150 hectares.
- 15 septembre 2022 à Courgeac et Nonac : 550 sapeurs-pompiers mobilisés pour éteindre un feu de 400 hectares.





2 ASSURER LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS ET LE RESPECT DES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE



Agir pour la sécurité de tous

Au quotidien, gendarmes et policiers protègent la population, lui portent secours avec l'appui du SDIS, agissent pour prévenir les actes de délinquance, l'insécurité routière, tandis que la DDETSPP prévient les risques sanitaires.

L'action de la gendarmerie

En 2022, l'activité des gendarmes de la Charente, en charge de 67 % de la population du département, a connu **une hausse de 3,4 %** par rapport à l'année précédente. Parmi leurs interventions, celles concernant **les violences intrafamiliales connaissent une hausse de 5,8 %**. La présence sur la voie publique, le contact et la proximité sont au cœur de l'action des gendarmes sur le territoire, à travers une logique « d'aller vers ».

Également, le groupe de recherche anti-drogue du groupement de gendarmerie de la Charente a permis une action ciblée dans la lutte contre la consommation et les petits réseaux de revente implantés en zone de compétence gendarmerie : ce sont **401 infractions d'usages de stupéfiants et 43 infractions de revente** de stupéfiants qui ont été relevées.



La gendarmerie charentaise, c'est :

- 13 578 interventions (en hausse de 3,5 %), dont 5 007 fois de nuit, soit, en moyenne 37 interventions par jour,
- 358 missions de prévention en milieu scolaire,
- 496 missions de prévention technique de la malveillance,
- Un taux de présence sur la voie publique de 45,4 %, contre 43,6 % en 2021,
- 13 615 contacts réalisés avec les commerçants.

L'action de la police

La Police nationale est compétente sur le territoire des 11 communes du département de la Charente relevant de la police d'État, soit 33 % de la population charentaise, et notamment sur les 6 QPV du département, dont trois ont été classés « quartiers de reconquête républicaine (QRR) » en 2019.

En 2022, **l'activité de la police en Charente a progressé de 8,05 %** par rapport à l'année précédente. Les violences aux personnes ont connu **une hausse de 9,7 %**. Les **violences intra-familiales (VIF) dont 90 % des victimes sont des femmes, ont fait l'objet de 609 saisines**. La lutte contre les VIF mobilise activement le réseau des acteurs publics et associatifs de la Charente.

La police a également mené des actions de proximité, notamment auprès des commerçants et restaurateurs dans le cadre du dispositif « Demandez Angela », lancé en 2022 qui vise à permettre aux victimes de violences et de harcèlement de rue de se mettre en sécurité au sein de l'établissement et de signaler une situation de danger.

L'action de la police a été renforcée concernant les violences inter-quartiers via l'implication de la brigade spécialisée de terrain et d'enquêteurs pour désamorcer les tensions entre groupes de jeunes.

L'action de la police contre les affrontements inter-quartiers en Charente, représente :

- **19 interventions pour des rixes,**
- **577 heures de patrouille consacrées à la sécurisation des transports en commun contre 376 en 2021.**

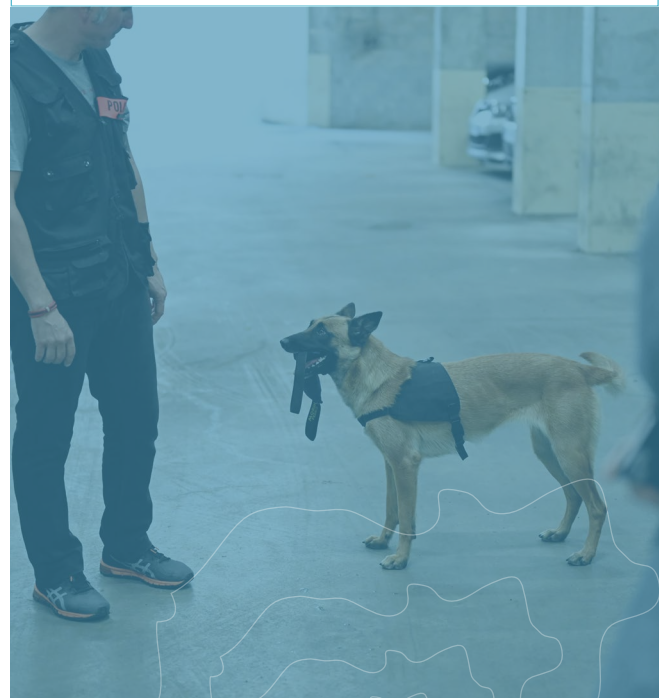
La lutte contre le trafic de stupéfiants

En 2022, gendarmes et policiers sont demeurés pleinement mobilisés contre les trafics de stupéfiants.

Des opérations « coup de poing » sont conduites en Charente par la police chaque semaine, avec le concours de l'unité cynophile légère de la Rochelle dans un premier temps, et depuis mai 2022, grâce au déploiement d'une brigade canine départementale spécialisée dans la recherche des stupéfiants, avec un chien nommé Roxy.

En 2022, les policiers ont notamment saisi :

- plus de 11 kg de résine de cannabis,
- 8 kg d'herbe de cannabis et 8 plants entiers,
- 1,5 kg de cocaïne,
- 1,2 kg d'héroïne,
- 77 977 euros en numéraires.



L'action du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le SDIS est un établissement public administratif placé sous une double autorité : fonctionnelle exercée par la préfète, et d'emploi, exercée par le président du conseil départemental. Il contribue à la sécurité de nos concitoyens, en particulier par son action en matière de secours à la personne et de lutte contre les incendies.

Sur le plan opérationnel, le SDIS 16 comprend 5 compagnies (Angoulême, Cognac, Confolens, La Couronne, Ruffec), regroupant 27 centres de secours sur tout le territoire.

L'activité du SDIS pour 2022 a représenté :

- 16 773 interventions soit 46 par jour en moyenne,
- 1748 incendies,
- 1300 accidents de la circulation,
- 12 383 secours et soin d'urgence aux personnes au profit de 13 579 victimes.



En 2022, le recrutement de sapeurs-pompiers volontaires a nettement augmenté. Alors que sur les années précédentes, le nombre d'entrants et de sortants était à l'équilibre, l'année 2022 a connu **une augmentation nette de 34 nouveaux sapeurs-pompiers volontaires (sur 122 entrants).**

L'action de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) : la sécurité sanitaire

La DDETSPP assure un contrôle permanent du respect des règles en matière de sécurité sanitaire des denrées animales ou d'origine animale.

La filière d'abattage constitue un enjeu sanitaire qui a nécessité une vigilance particulière tout au long de l'année 2022. Dans ce cadre, des inspections permanentes relatives à la protection des animaux, à leurs conditions d'abattage et à l'hygiène des carcasses et des produits ont été conduites. De manière complémentaire, **33 inspections des outils d'abattage** ont été réalisées, soit une hausse de 14 % par rapport à 2021. Elles ont donné lieu à **2 arrêts immédiats d'activité, 8 mises en demeure et 115 avertissements**. 119 200 animaux ont ainsi été inspectés. Cela a permis de relever des anomalies dans moins de 8 % des cas allant de la simple insuffisance de propreté des animaux déchargés jusqu'au retrait de certaines carcasses de la chaîne alimentaire dans de très rares cas.

La surveillance des établissements et produits alimentaires a donné lieu à **415 contrôles sanitaires**. Ces inspections, réalisées majoritairement sur une analyse de risque préalable, ont engendré un taux de suites administratives de 40 % dont 2 fermetures d'établissements, 44 mises en demeure et plus de 150 avertissements en 2022.

Sous l'angle de la protection économique des consommateurs et de la loyauté des relations commerciales, ce sont près de **600 contrôles dans 482 établissements qui ont été menés en 2022**.

La sécurité sanitaire, c'est aussi la protection des animaux et le suivi des prophylaxies :

- La tuberculose bovine : 1 128 troupeaux testés lors de la campagne 2021-2022, soit près de 65 000 bovins, ont mis en évidence 8 foyers de tuberculose bovine. En parallèle, la faune sauvage, bien souvent porteuse de la pathologie, a fait l'objet de mesures de surveillance, avec la réalisation de 478 analyses (+33 %) révélant 42 animaux infectés,
- L'influenza aviaire : 2 foyers hautement pathogènes ont entraîné l'abattage de 9 000 palmipèdes au printemps, et des centaines de prélèvements sur tous les sites de détention de volailles présents sur 10 km autour des foyers.

Grâce à l'action coordonnée et rapide des services, la Charente a pu retrouver rapidement son statut sanitaire, limitant au plus l'impact sur l'activité économique des éleveurs du département.



Défendre et promouvoir les valeurs de la République

Le service national universel (SNU)

Faire grandir les nouvelles générations, c'est aussi les insérer dans l'espace civique et démocratique et leur faire découvrir de nouveaux horizons, en termes de territoires, de création du lien social, d'activités ou d'engagement.

Le service national universel s'adresse à tous les jeunes français, garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement sur la base du volontariat, entre 16 et 25 ans.

Ainsi, en 2022, en Charente :

- 170 jeunes volontaires, âgés de 15 à 17 ans ont réalisé leur séjour de cohésion du service national au sein de centres en région Nouvelle-Aquitaine,
- 169 d'entre eux ont réalisé la journée défense mémoire organisée pendant le séjour,
- 52 ont validé la mission d'intérêt général et 54 sont encore en recherche,
- 310 volontaires de Nouvelle-Aquitaine ont été accueillis lors des séjours de cohésion de juin et juillet au lycée Pierre-André Chabanne à Chasseneuil-sur-Bonnieure,
- une vingtaine de partenaires, professionnels et bénévoles (associations, institutions) se sont mobilisés afin de proposer un contenu riche et varié déclinant les 7 thématiques du SNU,
- 32 encadrants ont été recrutés et formés pour accompagner les volontaires lors de leur séjour.

L'émergence d'actions visant à promouvoir les valeurs de la République dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)

En lien avec les services du cabinet (enveloppe spécifique du FIPD-R), un « 14 juillet dans les quartiers » a été organisé par le centre social CAJ, implanté dans le quartier de Bel-Air la Grand-Font ».

Point d'achèvement d'un séminaire sur la laïcité conduit par Henri PENA-RUIZ (sensibilisation des personnels des centres sociaux CAJ et FLEP) et d'une semaine de préparation avec les enfants et leurs familles, **une cérémonie a eu lieu le 14 juillet 2022 dans la cour de l'école Georges Sand**, en présence des autorités civiles et militaires ayant participé à la cérémonie officielle le matin même en centre-ville d'Angoulême.

Devant une cinquantaine de personnes résidant dans le QPV, le maire et la préfète ont prononcé un discours destiné à promouvoir les valeurs de la République et le mieux vivre ensemble.

Cette manifestation s'est poursuivie par un banquet républicain (organisé dans la rue) auquel se sont joints habitants, enseignants, militaires, élus, animateurs des centres sociaux, puis par des animations de rue et un bal populaire le soir venu.

L'État local a ainsi accompagné les deux centres sociaux pendant toutes les phases de préparation et de déroulement de cette journée, complètement inédite en Charente.

Le rallye citoyen

Le rallye citoyen est un rendez-vous annuel dans chacun des quatre départements de l'Académie de Poitiers, à l'intention des élèves de première.

Destiné à promouvoir et développer le civisme, l'esprit de résilience et le devoir de mémoire chez les jeunes, il s'inscrit dans le parcours d'apprentissage à la citoyenneté des lycéens.

Le 12 octobre 2022, 124 lycéens charentais en classe de première ont participé à cet événement au camp militaire Broche, situé à Dirac. Ils se sont réunis en 13 équipes et ont participé à des challenges animés par différentes institutions : préfecture, Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN), Armée de l'air, Police nationale, groupement de gendarmerie de la Charente, etc.



Faire de l'école un lieu de transmission et de promotion des valeurs de la République

Le concours national de la résistance mobilise en Charente des centaines d'élèves, du CM1 à la terminale. C'est d'ailleurs une spécificité charentaise de faire participer des élèves de primaire, de 6^e et de 5^e, le concours étant partout ailleurs réservé aux élèves de 3^e et plus.

Pour l'édition 2021-2022, élèves et professeurs se sont penchés **sur le thème de « la fin de la guerre »**. Au total, **204 jeunes issus de vingt établissements ont été primés lors d'une cérémonie dans l'amphithéâtre du lycée de L'Oisellerie à La Couronne**. Des prix d'excellence distinguant les travaux particulièrement exceptionnels de ces élèves ont été remis dans chaque catégorie.

L'édition 2022-2023 portait sur la question de « l'école et la Résistance ».

Agir en faveur du devoir de mémoire

En transmettant la mémoire des conflits passés, l'Office national des anciens combattants et des victimes de guerres (ONACVG) s'attache à promouvoir les valeurs de la République et à développer le civisme et la citoyenneté auprès des plus jeunes.

Pour ce public :

- La distribution de **200 passeports aux élèves de l'enseignement primaire** permettant de les informer sur les lieux de mémoire et de les encourager à participer aux cérémonies et commémorations,
- Permettre aux collégiens et aux lycéens de découvrir les résistants déportés ou fusillés charentais **dans le cadre de « l'atelier des petits chercheurs en histoire » à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération des camps**, en collaboration avec la Charente Libre qui a publié leurs travaux.

Faire vivre le devoir de mémoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)

Au sein des quartiers de Grand Font et Bel Air, conjointement avec les services socio-culturels d'Angoulême, trois séances de témoignages d'anciens combattants, de combattants d'opérations extérieures (OPEX) et de porte-drapeaux, dont un âgé de 18 ans, ont été organisées en 2022 auprès des jeunes et des adultes volontaires. Les jeunes de ces quartiers ont ensuite participé pleinement à la cérémonie du 14 juillet à Angoulême.



Permettre l'expression des droits civiques et garantir la vie démocratique



Deux scrutins nationaux d'ampleur se sont déroulés en 2022 : l'élection présidentielle les 10 et 24 avril et les élections législatives les 12 et 19 juin suivants.

Les opérations de mise sous pli de la propagande électorale des candidats ont nécessité une logistique conséquente dans des délais contraints : **plus de 300 personnes**, fonctionnaires d'État, territoriaux ou personnels hors fonction publique ont été mobilisés dix jours durant pour l'organisation de ces rendez-vous démocratiques.

La mobilisation du bureau des élections et de la réglementation générale de la préfecture, des mairies, du groupe La Poste et des différents partenaires concernés a permis à **plus de 250 000 charentais et charentaises de s'exprimer**.

L'élection des juges des Tribunaux de commerce a clôturé l'année 2022. 87 électeurs, dont des juges en exercice, des anciens juges et des membres élus des chambres consulaires, ont élu 6 magistrats au sein de cette juridiction composée de 20 membres élus.

Une élection législative partielle a également été organisée en janvier 2023 du fait de l'annulation de l'élection législative de la première circonscription de la Charente par le Conseil Constitutionnel.



3 PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les aides aux collectivités

L'État apporte un soutien financier aux territoires via plusieurs dotations :

De fonctionnement, avec la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités locales. En 2022, le montant de l'enveloppe s'est stabilisé autour de 140 M€ :

- 62 958 359 euros pour les communes (63 007 405 euros en 2021),
- 24 971 216 euros pour les EPCI à fiscalité propre (25 156 668 euros en 2021),
- 52 064 679 euros pour le conseil départemental (52 305 299 euros en 2021).

D'investissement, avec le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui constitue la principale aide de l'État pour **un montant total de 29 463 539 euros** (27 868 893 euros en 2021), mais aussi avec d'autres dotations bien identifiées des collectivités.

L'État les accompagne en effet dans l'émergence d'opérations primordiales pour la vie locale via : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation de soutien à l'investissement du département (DSID) et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

En 2022, ces dotations sont restées à un niveau élevé après deux années marquées par le plan de relance dans le cadre de la crise sanitaire :

- **9 202 167 d'euros de DETR** qui ont permis de soutenir 150 projets (8 934 143 d'euros en 2021),

- **4 835 346 d'euros de DSIL** (en 2021 la DSIL s'élevait à 9 457 526 euros, enveloppe marquée par le plan de relance, qui a abondé la DSIL « classique » de 3 101 871 d'euros par une DSIL « plan de relance » de 6 355 655 d'euros),
- **1 459 663 euros de DSID** (en 2021, la DSID s'élevait à 3 131 828 d'euros, enveloppe constituée de 565 319 euros de DSID « classique » et de 2 566 509 euros de DSID « plan de relance »),
- **530 970 euros de FNADT** (902 172,72 d'euros en 2021 année marquée par des crédits exceptionnels en lien avec la crise COVID).

Le fonds d'accélération de la transition énergétique (FATE), dit « fonds vert » conçu dès 2022, vient conforter le soutien financier de l'État aux projets d'investissement portés par les collectivités territoriales.

Le soutien en ingénierie territoriale

Le soutien de l'État aux projets de territoires s'opère en particulier avec la mise en œuvre des programmes tels que « Action cœur de ville » (ACV) et « Petites villes de demain » (PVD). Ils se formalisent généralement par un cofinancement de postes de chef de projet et la rédaction d'opérations de revitalisation des territoires (ORT) répondant ainsi aux objectifs inscrits dans les « contrats de relance et de transition écologique » (CRTE).

Action Cœur de Ville

Le dispositif ACV s'inscrit dans une démarche pluriannuelle 2018-2022, destinée à revitaliser les centres-villes des agglomérations de taille moyenne (communes de 20 000 à 100 000 habitants) autour de 5 thématiques :

- L'habitat privé,
- Le développement économique et commercial (incluant le réemploi des friches),
- L'accessibilité et la mobilité durable,
- La valorisation des espaces publics et du patrimoine,
- Le cadre de vie et l'animation du centre-ville.

Angoulême et Cognac bénéficient depuis décembre 2017 de ce programme, qui s'est notamment traduit par des opérations de revitalisation territoriale (ORT) qui ont pu s'étendre respectivement aux communes voisines de Ruelle-sur-Touvre, Gond-Pontouvre et La Couronne et de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Segonzac.

Les ORT se caractérisent par des effets juridiques tels que l'encadrement des baux commerciaux, l'exonération de taxes pour les PME, la suspension d'autorisation d'exploitation commerciale, etc.

Pour Angoulême :

- les opérations de renouvellement urbain des îlots du Port, Didelon et Renaudin,
- de nouvelles implantations d'entreprises et écoles au Pôle image Magelis,
- le lancement d'une opération de réhabilitation du parc privé de logement (OPAH-RU).

Pour Cognac :

- la redynamisation commerciale avec la réhabilitation des Halles, Îlot Carré blanc,
- la mise en valeur des bords de Charente avec, par exemple, la valorisation de la Porte Saint-Jacques,
- le recyclage foncier de la friche hospitalière de Cognac par la création d'un pôle d'économie et de formation qui participe au développement économique et commercial.

Le bilan effectué en 2022 a permis **de mettre en exergue les nombreux cofinancements d'opérations engendrés par ce dispositif (à hauteur de 37M€ pour l'agglomération angoumoisine)**, et d'envisager une 2^e génération ACV pour la période 2023-2026, afin de se focaliser aussi sur les entrées de ville.

Petites Villes de Demain

Présenté comme la déclinaison rurale d'ACV, le programme « Petites villes de demain » bénéficie depuis décembre 2020 à **15 communes du département** afin de revitaliser ces petites centralités de moins de 5000 habitants.

9 chefs de projet PVD ont été recrutés et leurs postes cofinancés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'Agence nationale de l'habitat (AnaH) et la Banque des territoires à hauteur de 75 %.

Outre cette ingénierie interne, le dispositif PVD permet aux collectivités de recourir à des prestations d'un marché à « bons de commande » géré par l'intermédiaire du conseil départemental (via une convention avec la Banque des territoires) afin de consolider la faisabilité de projets prioritairement identifiés dans les projets de territoire respectifs, par exemple pour le projet de relocalisation de l'espace socio-culturel du Ruffécois.

Après une année de préparation et de recrutement, l'année 2022 a marqué une phase plus opérationnelle avec la signature entre juillet et décembre 2022 des conventions PVD/ORT des communautés de communes de Cœur-de-Charente, Val-de-Charente, du Rouillacais, Lavalette Tude Dronne et des 4B Sud Charente, déclinées autour des 4 axes stratégiques.

1.
Améliorer l'attractivité des centres-bourgs par une politique de l'habitat ambitieuse

2.
Promouvoir le développement économique et commercial des centres-bourgs

3.
Maintenir et conforter l'accessibilité aux équipements et services du territoire

4.
Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) court jusqu'en 2026 et permettra aux collectivités et aux investisseurs privés de bénéficier de leviers juridiques et fiscaux pour agir sur l'habitat, les commerces, l'artisanat, l'urbanisme et les services.

À titre d'exemple, ce dispositif a également pu être couplé avec le programme POPSU (Plateforme d'observation des stratégies urbaines – Volet « Territoires ») sur la communauté de communes Lavalette Tude Dronne. Durant une année, ce territoire du Sud Charente a été le laboratoire d'une équipe de chercheurs (urbanistes et architectes) afin d'identifier les « rendez-vous locaux » et les usages des habitants. Cette démarche interactive a

permis d'enrichir le travail de diagnostic mené par l'EPCI ainsi que son projet de territoire, notamment dans les documents cadre « Petites villes de demain ».



15

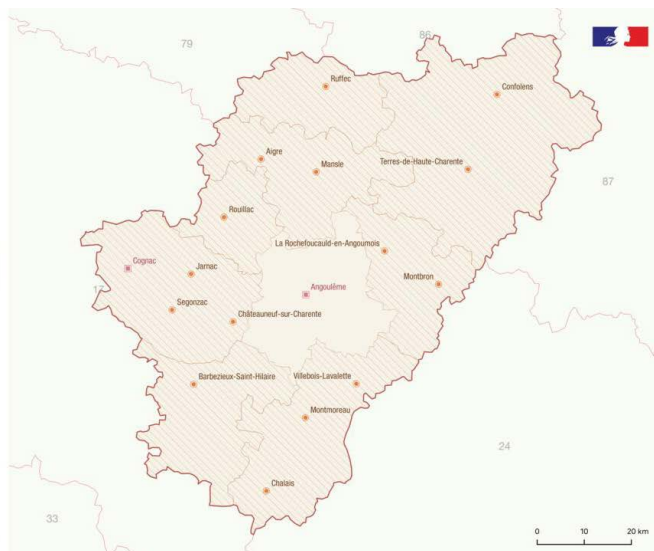
Petites villes de demain

À date du 05 janvier 2023

Charente

● Commune sélectionnée dans le programme Petite ville de demain
■ EPCI concerné

■ Commune bénéficiaire du programme Action cœur de ville



Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2022 - Réalisation : Cartographie ANCT 01/2023

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Afin de compléter les programmes nationaux destinés aux villes moyennes et aux petites villes, le Premier ministre, par une circulaire du 20 novembre 2020, a invité les territoires à se doter de CRTE destinés à couvrir l'ensemble des communes, y compris les plus rurales. Ces contrats sont cosignés par l'État et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) (communautés d'agglomération et communautés de communes). C'est en effet l'échelle des intercommunalités qui a été choisie en Charente.

Les CRTE ont vocation à fournir le cadre contractuel unique des relations entre l'État et les collectivités locales, à l'image des contrats de plan État-région (CPER). L'innovation qui les caractérise consiste à en faire le volet opérationnel et financier du projet de territoire porté par les EPCI qui ont été remaniés en 2017 dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale, et dont la légitimité tient au projet de territoire qu'ils portent.

Les orientations stratégiques qui structurent les neuf CRTE sont similaires : **transition énergétique et écologique, cohésion sociale, attractivité territoriale, développement économique et emploi.**

Au terme de la première année de mise en œuvre (juillet 2022), 17 % des projets inscrits dans les plans d'actions des CRTE ont reçu un financement de l'État **pour un montant de 18 millions d'euros**, correspondant à 33 % environ du coût total des projets.

De France Relance à France 2030

FRANCE

Le 1^{er} février 2022, le premier Comité « France 2030 » se réunissait afin d'évoquer l'avancement du dispositif en présence des ministres concernés, de parlementaires et représentants de la société civile. Le premier ministre a clairement explicité son objectif : « donner à notre pays les moyens de développer les industries et de créer les emplois qui nous permettront de répondre ensemble aux grands défis de notre temps, aux grandes transitions écologique, numérique et démographique ».

En termes de chiffres, ce sont 34 milliards d'euros qui viennent s'ajouter aux 20 milliards d'euros déjà programmés pour le 4^e programme des investissements d'avenir (PIA), soit un effort national à hauteur de 54 milliards d'euros. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux se répartissant à égalité cette enveloppe : la décarbonation de l'économie et le soutien aux acteurs émergents d'innovation, sans dépenses défavorables à l'environnement.

Ce programme est intervenu à la suite du plan France Relance avec une logique distincte : si le plan de relance s'adressait à une vaste partie des acteurs économiques, France 2030 a pour objectif d'accompagner un nombre restreint de projets, innovants et orientés vers l'appréhension des enjeux liés aux transitions. Aussi, il s'est formalisé, dès son lancement, par plusieurs appels à projets (AAP) lancés dans divers domaines touchant la recherche, l'innovation et l'industrie : micro-lanceurs, hydrogène, robotique, métaux, etc. En Charente, ces nouveaux AAP ont pu être relayés par la sous-préfète à la relance, au sein des comités de suivi « plan relance » et lors des « tables rondes économiques », au sein desquels sont présents les

organismes consulaires, les EPCI, les parlementaires, les fédérations professionnelles et syndicats patronaux.

Lors de sa venue à Angoulême le 21 juin 2022, le Secrétaire général pour l'investissement a salué la présence de technologies de pointe au service du progrès dans le département, notamment dans le domaine culturel.

À titre d'exemple, plusieurs acteurs de l'écosystème de l'image ont répondu à l'appel à projets « La Grande Fabrique de l'Image », du centre national du cinéma (CNC) et de la Caisse des dépôts. En effet, 9 studios de production numérique charentais y ont répondu ainsi que 3 organismes de formation dont le CNAM-ENJMIN. De la même manière, la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) avait également déposé un dossier sur l'appel à projet « Numérisation du patrimoine et de l'architecture » porté par la Banque des territoires.



En synthèse, le dispositif « France 2030 » s’articule autour de trois enjeux :

- **Mieux produire,**
- **Mieux vivre,**
- **Mieux comprendre notre monde.**

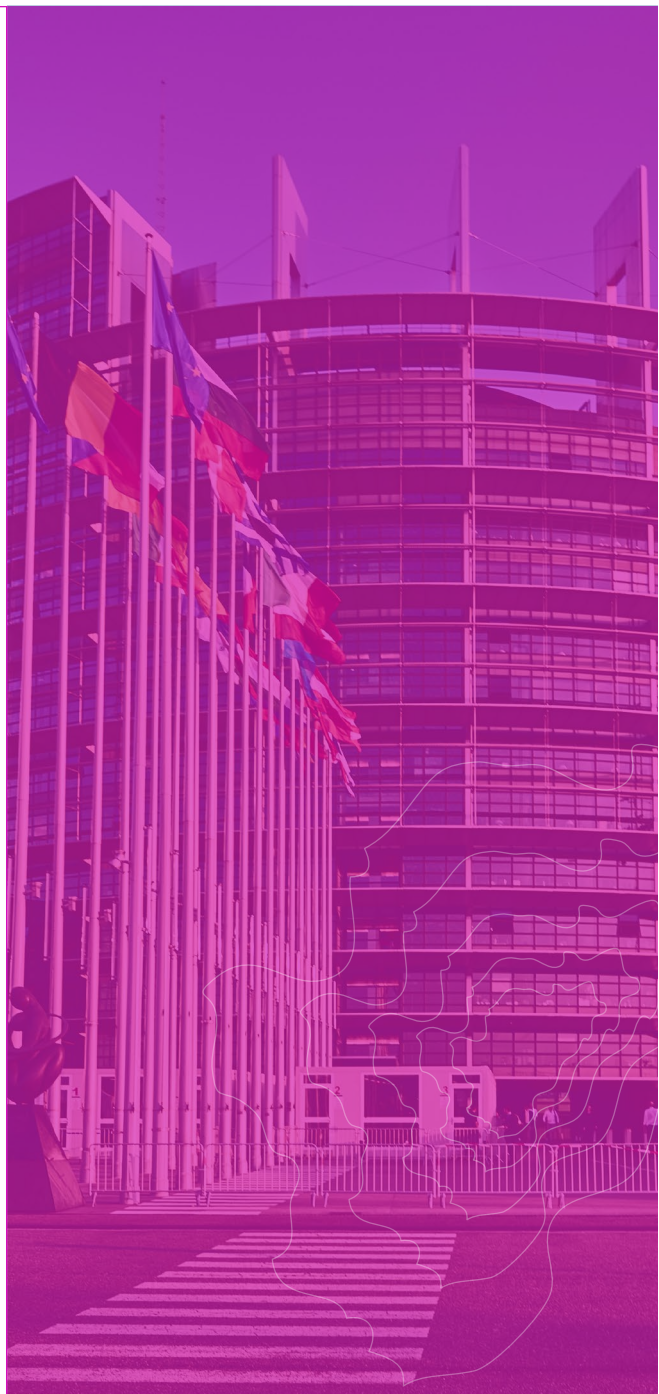
Lesquels sont déclinés en 10 objectifs qui s’appuient eux-mêmes sur 5 leviers transversaux : les matières premières, les composants, les technologies du numérique, les talents et le financement de l’innovation.

L’Europe en soutien des politiques nationales

L’Union européenne s’est mobilisée pour soutenir les économies de ses États membres impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19 et stimuler leur croissance future via « La facilité pour la reprise et la résilience » (FRR), l’instrument principal du plan de relance européen « NextGenerationEU ».

La France, troisième pays bénéficiaire en termes financiers, doit recevoir un financement de près de 40 milliards d’euros de la FRR inscrite sur le plan Next Generation EU, soit un financement de près de 40 % des mesures du plan national de relance et de résilience (PNRR), le PNRR étant la partie du plan France Relance pour laquelle la France sollicite un financement européen. Rappelons ici que France Relance est un plan de 100 milliards d’euros.

Concrètement, les subventions au titre de la FRR sont versées au fur et à mesure des demandes de paiement évaluée par la Commission européenne. Elles ont, par exemple, permis le déploiement d’investissements massifs en faveur de la rénovation énergétique des logements privés, de l’insertion professionnelle des jeunes au moyen du plan #1jeune1solution, ou de verdir les moyens de transports via le dispositif de bonus écologiques visant à aider les particuliers à faire l’acquisition d’un véhicule électrique ou hybride rechargeable.



Accompagner le développement des territoires ruraux



Pour conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales, le Gouvernement a mis en place l'agenda rural, un plan d'action comprenant 181 mesures visant à améliorer le quotidien des habitants et des élus des territoires ruraux et à renforcer l'attractivité dans ces territoires. Une circulaire du 17 décembre 2020 a invité les préfets de départements à décliner ce programme au sein de leur territoire.

En Charente, une feuille de route établie dès 2021 est venue définir une stratégie départementale de l'agenda rural et fixer les principales orientations retenues et les sujets prioritaires d'intervention.

L'accent a également été mis **sur le développement d'actions en faveur de l'accessibilité au numérique** pour tout public en difficulté. L'ANCT a ainsi mobilisé des crédits du plan de relance pour financer 100 % des conseillers numériques France services (CNFS) mais aussi l'animation du réseau de ces conseillers à l'échelle régionale (assurée par Hubikoop en ce qui concerne la Nouvelle Aquitaine). Ces CNFS sont **au nombre de 34 en Charente**, tous formés par l'Espace Numérique Sud Charente. À ces conseillers s'ajoutent les **130 « Aidants Connect »**, des aidants professionnels (travailleurs sociaux, agents publics d'accueil, médiateurs numériques) formés pour réaliser en lieu et place des publics en fragilité numérique leurs démarches.

Le très haut débit en Charente

Le plan France Très Haut Débit (THD) démontre la priorité Gouvernementale de faciliter l'accès au très haut débit pour désenclaver les territoires éloignés des grandes villes en leur donnant la possibilité de participer aux nouvelles formes de citoyenneté. Pour répondre aux enjeux économiques et sociaux de la nouvelle économie numérique, le Plan France THD fait des zones d'activités économiques et des services publics (écoles, collèges, lycées, hôpitaux, maisons de santé, etc.) des sites prioritaires pour le déploiement de la fibre optique. Elle encourage aussi la méthode « Fiber to the home », qui consiste à déployer la fibre optique jusqu'au logement, pour atteindre l'objectif d'une couverture nationale de 100 %.

En Charente, les derniers résultats sont encourageants pour les trois grands acteurs responsables du déploiement massif de la fibre optique dans leur territoire défini : le syndicat mixte ouvert Charente Numérique, et les 2 opérateurs Orange et SFR. En 2022, le taux de déploiement de la fibre dans le département est de 80 %. Cela signifie que habitants et entreprises peuvent entamer des discussions avec l'opérateur souhaité pour souscrire une « offre fibre », même si cela requiert parfois des travaux dans la parcelle privée ou le logement, aux seuls frais du demandeur.

L'État à l'écoute et en soutien du monde économique

Le département de la Charente compte près de 45 000 entreprises dont 35 000 relevant du secteur industriel.

Du 30 mai au 6 juin 2022, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) a mené une enquête auprès de ses ressortissants : 32 % ont relevé des difficultés de recrutement (industrie 25 %, construction 17 %, commerce 32 %, hôtels cafés restaurants (HCR) 37 % et services 38 %) ; 72 % des difficultés liées à la hausse des matières premières ; 63 % la hausse du coût des carburants ; enfin 54 % les difficultés d'approvisionnement.

Un plan de continuité de soutien des entreprises en sortie de crise

Dans le contexte de la crise sanitaire, la direction générale des Finances publiques a conforté et développé sa mission d'accompagnement et de soutien aux acteurs économiques avec l'ensemble de ses partenaires.

Les services de l'État ont déployé des dispositifs massifs ou plus ponctuels pour amortir les conséquences économiques de la crise sanitaire. Les maîtres-mots ont été souplesse, pragmatisme et adaptabilité pour relayer et mettre en œuvre les différentes mesures : fonds de solidarité, prêt garanti par l'État (PGE), activité partielle, reports et exonérations de cotisations sociales mais également des mesures plus ciblées telles que la prise en charge des coûts fixes, le différé d'amortissement comptable des biens, l'aide forfaitaire pour compenser les stocks d'inventus.

Le comité départemental de sortie de crise

Le comité départemental de sortie de crise, installé le 9 septembre 2021, s'est réuni en novembre 2021, en mars 2022 et mai 2022.

La mission du conseiller départemental à la sortie de crise, nommé le 1^{er} septembre 2021, a été prolongée jusqu'en fin d'année 2022. Au total, 60 contacts d'entreprises avec orientation ont été proposés par le conseiller.



Accompagner les projets d'insertion et de retour à l'emploi

Dans le cadre du lancement fin 2021 du plan de réduction des tensions de recrutement sur le marché du travail, les instances du Service public pour l'emploi local (SPEL) ont été poursuivies en 2022. Un plan d'action local a été défini sur chacun des arrondissements sous l'impulsion des Sous-Préfets. Les actions suivantes ont été mises en œuvre sur les territoires :

SPEL de l'arrondissement d'Angoulême :

Un groupe de travail employeurs/salariés s'est réuni le 5 mai 2022 dans les locaux de Pôle emploi sur la thématique des difficultés de recrutement. Une dernière rencontre a été organisée le 24 juin 2022 sous la présidence de la préfète (12 entreprises étaient présentes représentant différents secteurs d'activité).

SPEL de l'arrondissement de Cognac :

Semaine des métiers de la vigne organisée du 10 au 12 mai 2022 en Charente et Charente-Maritime, autour d'actions de découverte des métiers, de l'offre de formation et du recrutement dans les filières viticoles : présentation à des demandeurs d'emploi sur site des métiers, soirée employeurs à Archiac « Recruter autrement », découverte des formations viticulture (visite de l'institut de Richemont et de la maison de la vigne et des saveurs à Archiac), Job dating à Segonzac. Au total, 64 demandeurs d'emploi ont participé aux différents événements avec mise en place de 4 Périodes de mise en situation dans le milieu professionnel (PMSMP) et 10 projets de recrutement.

SPEL de l'arrondissement de Confolens :

Mise en place d'une action d'insertion socio-professionnelle à Ruffec et Confolens dans l'objectif de construire des parcours d'intégration professionnelle avec mobilisation de tous les dispositifs du territoire comme leviers d'insertion. Une rencontre entre les acteurs du Service public de l'emploi et les acteurs de l'hébergement, de l'accompagnement et de la formation des réfugiés dans les territoires, a été organisée le 23 février

2022 afin d'échanger sur les offres de services de chacun des acteurs. Suite à cette réunion, une rencontre a été organisée le 31 mars entre les structures d'accompagnement, avec visite d'un chantier d'insertion. Les réfugiés accompagnés par l'association AUDACIA ont participé le 2 avril au forum des métiers du BTP organisé à Confolens par l'association du BTP du Confolentais (participation de 10 réfugiés avec une signature d'un CDD de 6 mois par un maçon Afghan).

The background features a stylized map of the Charente region in white lines on a green-to-teal gradient. Overlaid on the map is a large, semi-transparent gear-like shape in a darker teal color. The number '4' is prominently displayed in white within this gear shape.

4 ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET RENFORCER LA RÉSILIENCE



Accompagner la réhabilitation des friches

La réhabilitation des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de protection des sols contre leur artificialisation.

Dans le cadre du plan de relance, le Gouvernement a déployé un fonds de 750 millions d'euros sur 2021-2022 pour le financement des opérations de recyclage des friches et plus généralement de foncier déjà artificialisé.

Le fonds friches France Relance a connu un réel succès en Charente : **29 projets ont été financés pour 7,3 millions d'euros**. Ils ont permis d'engager les collectivités dans des actions relevant de la réduction de l'artificialisation des sols. Ils ont également amené les opérateurs publics et privés à investir dans le renouvellement urbain plutôt que dans l'extension urbaine. Au total, **177 hectares de friches** pourront être remobilisés pour de nouveaux usages (logements, activités).

Cette forte mobilisation correspond aux caractéristiques des territoires charentais, riche d'une histoire industrielle forte. Elle a également permis de déployer ce nouvel outil sur des îlots dégradés en centre-ville et centre-bourg, y compris sur des communes rurales.

Le fonds vert, avec sa mesure dédiée au recyclage foncier et à la réhabilitation des friches, prend en 2023 la suite du fonds friche.

Répondre au défi climatique

Accélérer le déploiement des énergies renouvelables (EnR)

Le SRADDET élaboré par la Région Nouvelle Aquitaine prévoit une progression de la part des énergies renouvelables de 32 % en 2020 à 50 % en 2030 pour atteindre 100 % de la consommation brute finale en 2050.

En 2022, trois réunions du pôle EnR ont favorisé la mobilisation sur ces objectifs ambitieux des élus et de nombreux acteurs du département et de la région : parlementaires, EPCI, services de l'État, conseil régional, conseil départemental, Chambre d'agriculture, Enedis, Agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence régionale énergie climat (AREC), Charente Nature, Syndicat Éolien, fédération Énergies Renouvelables, conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE), Banque des Territoires.

L'année 2022 a connu une nouvelle dynamique dans le déploiement d'équipements de production d'EnR. Ainsi :

- **2 parcs éoliens ont été mis en service** pour un total de 11 mâts et une production de 29,7 mégawatts, ce qui porte à 20 le nombre total de parcs en fonctionnement, soit 98 éoliennes pour une puissance de près de 215 mégawatts,
- **5 nouvelles demandes de parcs éoliens** ont été déposées, portant sur un total de 27 mâts et de 139 mégawatts,
- **19 nouvelles demandes de permis de construire des projets photovoltaïques** (parcs, ombrières,

agrivoltaïsme) ont été enregistrées, portant sur un total d'un peu plus de 225 mégawatts. 6 projets ont été autorisés en 2022 pour une puissance maximale de crête de 73 mégawatts.

À noter que d'après les chiffres de 2020 de l'Agence régionale d'évaluation environnement et climat (AREC), la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale du département de **la Charente s'élève à 16,4 %**.

Favoriser la rénovation énergétique des logements

Des dispositifs spécifiques ont permis d'accompagner des travaux centrés sur la rénovation énergétique des logements : le dispositif MaPrimRénov', du plan France Relance, a bénéficié à **5 395 propriétaires occupants qui ont reçu au total 20,9 M€ d'aides pour 58,5 M€ de travaux**. 175 propriétaires bailleurs ont quant à eux bénéficié de plus de 600 000 € d'aides avec un montant total de travaux de 2,2 M€.

S'agissant du parc public, pour lequel un travail important de réhabilitation a déjà été conduit par les bailleurs, le plan France Relance a permis de subventionner une opération de rénovation thermique pour **18 logements sociaux étiquetés F ou G**.

Prévenir et gérer les crises



L'été 2022 a été synonyme d'épisodes caniculaires. A deux reprises, le département de la Charente a été placé en vigilance rouge et ce pour la première fois depuis la création du plan canicule en 2004.

Ces deux épisodes ont nécessité une forte mobilisation des services de l'État (SIDPC, forces de sécurité intérieure, DDETSPP, UD-ARS, DSDEN) et du SDIS aux côtés des collectivités territoriales pour assurer la sécurité de nos concitoyens et limiter les impacts des fortes chaleurs sur le bon fonctionnement de la société.

- en exercice : Alertex/NOVI à la base aérienne 709 en prévision d'un meeting aérien, NOVI-AT, exercice de la cellule information du public (CIP), plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en zone de gendarmerie nationale, délestage.

Se préparer pour faire face aux crises

Durant l'année 2022, le SIDPC a organisé ou participé à 7 exercices de sécurité civile (5 en 2021) dont deux majeurs :

- le plan « nombreuses victimes – attentat » (NOVI-AT) en juin, qui a mobilisé près de 300 personnes afin de tester le caractère opérationnel des dispositions « Organisation de la Réponse de Sécurité Civile » (ORSEC) spécifiques aux tueries de masse,
- le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) du collège de Jarnac, en décembre 2022, qui a permis de tester la chaîne d'alerte et d'action en cas d'intrusion dans un établissement scolaire.

Le centre opérationnel départemental (COD) a été activé 13 fois, dont 7 pour des événements réels et 6 fois pour des exercices :

- en situation réelle : influenza aviaire à 2 reprises, canicule extrême à 2 reprises, orages, feux de forêts à 2 reprises ;

Anticiper et faire face au risque incendie

Les évènements de l'année 2022 ont mis en exergue la nécessité de renforcer les actions de prévention en matière de défense de la forêt contre l'incendie et ont conduit à accélérer et élargir ces réflexions.

Une actualisation des zones forestières à risque incendie a été engagée dès le début de l'année 2022, en lien avec les collectivités concernées, partant du constat d'une évolution des peuplements dans certains massifs. En effet, les éléments d'expertise apportés par les services du SDIS, de l'Office national des forêts (ONF) et de la direction départementale des territoires (DDT), mettant notamment en évidence l'augmentation des parts de résineux et de la masse de combustible que peuvent générer certains peuplements feuillus morts ou dépérissant, ont justifié l'évolution du classement des bois et forêts à risque en fonction de leurs facteurs de vulnérabilité respectifs.

Ainsi, les bois et forêts du massif forestier d'Horte et Tardoire ont été classés comme étant à risque incendie. Est également à relever l'élargissement du classement comme massifs à risques des forêts domaniales de Bois Blanc et de la Braconne, ainsi que le Bois de Bel Air.

Ces nouveaux classements ont nécessité plusieurs arrêtés préfectoraux intervenus en 2023 modifiant le plan départemental de protection des forêts contre les incendies 2017-2026 et instaurant les obligations légales de débroussaillage (OLD) et de gestion sylvicole dans ces massifs.

Soutenir l'activité agricole



Le soutien de l'activité agricole est indissociable de l'aide accordée aux agriculteurs, que ce soit dans le cadre de la politique agricole commune (PAC) ou pour l'accompagnement des exploitants en difficulté face aux aléas climatiques ou aux différentes crises agricoles. La direction départementale des territoires est en charge de ces mesures de soutien.

Les aides de la PAC

L'année 2022 a enregistré une très légère diminution du nombre de dossiers déposés par rapport à 2021 (- 1,7 %). La baisse de la démographie agricole et des difficultés de renouvellement des générations au sein des agriculteurs expliquent en grande partie cette baisse.

Toutefois, l'année 2022 a marqué un retour à la normale concernant le dépôt des demandes, le traitement et le versement des aides de la PAC, après deux années impactées par le contexte sanitaire. De plus, les réunions publiques traditionnellement organisées aux mois de mars et avril pour informer les télédéclarants de demandes d'aides PAC et qui n'avaient pu être organisées en 2020 et 2021, ont pu se tenir en 2022.

L'instruction des demandes d'aides de la PAC s'est déroulée de juin à septembre 2022. S'agissant des versements, des avances ont été émises à partir du mois d'octobre avec des taux majorés pour pallier les effets de la crise économique amplifiée par la guerre en Ukraine. Le solde a été versé au mois de décembre dans les délais habituels.

L'instruction des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) et des aides à l'agriculture biologique a été finalisée courant mars/avril 2023 avec un premier train de versements (plus de 80 % des dossiers) effectué le 2 mars 2023.

Les montants des aides :

Au total, 98,37 millions d'euros ont été versés :

91,43 M€ de crédits européens :

- 76,46 M€ au titre du premier pilier de la PAC (crédits européens FEAGA),
- 21,91 M€ au titre du second pilier de la PAC (dont 14,97 M€ de crédits européens FEADER).

6,94 M€ de crédits nationaux (État majoritairement et agences de l'eau)

Les aléas climatiques et les aides de crise

Pour faire face aux différentes crises agricoles, l'État a mis en place plusieurs dispositifs d'accompagnement pour soutenir les exploitants en difficulté.

Le montant total attribué aux agriculteurs de la Charente en 2022 **s'élève à 3,27 M€**. Dans ce cadre, ont été notamment déployés :

Le plan de résilience Ukraine-éleveurs : il s'agit d'un dispositif de prise en charge des surcoûts d'alimentation animale des exploitations agricoles engendrés par les conséquences de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, pour un montant total versé **de 1,65 M€ auprès de 483 bénéficiaires**.

L'aide de structuration de la filière porcine : ce dispositif est intervenu à la suite de la hausse des coûts de production combinée à une baisse des cours depuis septembre 2021, dégradant fortement la trésorerie des entreprises de la filière et aboutissant à une situation critique pour de nombreux éleveurs de porcs au début de l'année 2022.

Le fonds d'urgence grêle : cette aide de trésorerie exceptionnelle versée aux exploitations agricoles les plus fragilisées en raison de l'impact du gel de début avril 2022 a été suivie d'une extension du fonds d'urgence gel aux exploitations agricoles touchées par l'épisode de grêle des mois de mai et juin 2022, soit **32 bénéficiaires pour un montant de 150 000 euros**.

À ces dispositifs mobilisés dans le cadre de crises, se sont ajoutées des demandes de prise en charge des cotisations sociales traitées en 2022 en lien avec la mutualité sociale agricole (MSA) par le groupe de travail « **agriculteurs en difficulté** », animé par la **DDT, pour un montant total de 902 285 euros**.

Enfin, la sécheresse exceptionnelle enregistrée en 2022 sur le département, associée à des températures caniculaires, a provoqué des pertes de rendements sur prairies pour les éleveurs. Au terme de la campagne fourragère, une mission d'enquête a été diligentée pour évaluer l'ampleur de ces pertes et les impacts pour les agriculteurs. Les résultats de cette enquête ont été présentés au comité départemental d'expertise (CDE) qui a validé le caractère exceptionnel du phénomène climatique et un taux de perte moyen de 42 % dans ce contexte.

Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) du 18 janvier 2023 a validé pour partie la reconnaissance du caractère exceptionnel de la crise pour la moitié du département avec un taux de perte de 36 %. Dans ce cadre, **81 dossiers de demande d'indemnisation ont été déposés pour environ 200 000 euros**.

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) peuvent avoir des impacts sur l'eau, l'air, ou les sols, et présenter des dangers (incendie, explosion) pour l'environnement. Pour ces raisons, elles sont soumises à des réglementations spécifiques.

- 428 installations relevant du régime de l'enregistrement ou de l'autorisation suivies par la DREAL en Charente (installations industrielles, carrières, viticulture, éoliennes),
- 641 établissements agricoles en fonctionnement suivis par la DDETSPP (élevages, établissements en agroalimentaire...),
- 183 visites d'inspection (DREAL ou DDETSPP),
- 31 mises en demeure ou de sanctions prononcées au total (DREAL ou DDETSPP).



Les contrôles effectués dans les centres de contrôle technique de véhicules :

- 8 visites d'installation sur 46 centres de contrôle technique en exploitation en Charente (17 % du parc contrôlé),
- 24 supervisions de contrôleurs techniques sur une population totale de 97 contrôleurs en activité en Charente (un quart des contrôleurs supervisés),
- 211 actes pour mise à jour de carte grise correspondant à la réception de véhicules importés non conformes à la réglementation européenne ou à des véhicules modifiés.





5 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LA PROXIMITÉ

Agir pour l'égalité des chances dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV)



L'intensification du partenariat local

Priorité constante des services de l'État, le développement du partenariat existant est omniprésent dans le domaine de la politique de la ville ; 2022 a ainsi permis de réaliser :

- le déroulement d'actions de démocratie participative à destination des habitants et des conseils citoyens (carrefours des quartiers, journées d'évaluation des contrats de ville...),
- la consolidation des deux cités éducatives d'Angoulême et de Soyaux : émergence d'actions partagées, de rencontres entre institutions, acteurs de terrain et d'habitants, de groupes de travail sur des sujets jusqu'à présent traités de manière indépendante,
- l'augmentation de la diversité des structures accueillant les élèves de troisième dans le cadre de leurs stages d'observation au moyen notamment d'un groupe de travail spécifique avec les chefs d'établissement, les services de la DSDEN et la préfecture,
- une meilleure déclinaison du dispositif national « Pour Agir dans les Quartiers avec toutes les Entreprises » (PAQTE) via la création du club des entreprises locales pour intensifier l'action et la présence des entreprises au bénéfice des quartiers : stages de troisième, alternances, Contrats Engagement Jeunes, recrutements, création d'entreprises, actions de sensibilisation et d'information des différents publics, sas d'accès au monde du travail, etc.

Le renforcement de l'accompagnement des centres sociaux.

Structurellement fragiles en raison de leur nature associative et de leur dépendance financière vis-à-vis de leurs principaux partenaires publics (État, collectivités) et privés (CAF), les centres sociaux implantés dans les quartiers prioritaires sont régulièrement exposés à des situations internes et externes susceptibles de mettre en péril leur fonctionnement quotidien et/ou le maintien de leur activité.

Face à ce constat d'ensemble, l'État local développe depuis de nombreuses années une stratégie d'accompagnement adaptée, soit directement via une ingénierie de terrain, soit indirectement par le biais de soutiens financiers aux projets déposés dans le cadre des différents AAP et des dispositifs de droit commun.

Deux centres sociaux, la MJC Mosaïque et la MJC Louis Aragon, ont particulièrement bénéficié de cet accompagnement spécifique en 2022.

La préparation de la future contractualisation

En juin 2022 ont été élaborés puis adressés au ministère de la Ville, les rapports d'évaluation finale des contrats de ville de Grand Angoulême et de Grand Cognac.

Ces bilans des 7 années de mise en œuvre permettent d'identifier les axes et objectifs des prochains contrats qui entreront en vigueur fin mars 2024.

On constate que sur les 95 objectifs initiaux :

- **près de 50 %** ont été totalement réalisés et/ou ont fait l'objet d'une action régulière depuis le lancement du contrat de ville et d'un travail partenarial approfondi qui tend à sa généralisation,
- **40 objectifs sont toujours en cours** de déploiement ou en phase de lancement, les actions entreprises devant être affinées et intensifiées,
- à la marge, certains objectifs sont entrepris de manière ponctuelle ou n'ont pas donné lieu à un commencement d'exécution, leur inscription dans le contrat de ville n'apparaissant pas *in fine* pertinente.

Par ailleurs, il est important de noter que près d'une dizaine de fonctionnaires ou contractuels (6 ETP) sont positionnés sur le suivi, la coordination et l'animation de la politique de la ville sur le territoire de GrandAngoulême. À ceux-ci s'ajoutent 17 agents qui assurent des missions en lien avec la politique de la ville (11 ETP) : ORU, Atelier Santé Ville, Programmes de Réussite Éducative... En place depuis 2015, l'organisation technique et stratégique a su s'adapter aux étapes et évolutions successives du contrat de ville inhérentes aux orientations nationales et particularités locales, consolidant d'autant son ossature et son caractère opérationnel.

L'octroi de soutiens financiers importants

Des crédits « politique de la ville » en constante augmentation.

En 2022, l'enveloppe accordée à la Charente au titre de la politique de la ville **s'est élevée à 1 200 990€**, contre 1 087 096 € en 2021, correspondant à une hausse de près de 10 %. La dotation initiale de 599 600 € a été complétée de 601 390€ dont

336 000€ dans le cadre des deux « cités éducatives », 100 000 € pour la « cité de l'emploi » et 165 390 € au titre de différents dispositifs (Quartiers d'été, ANCV/ANCT et Gilets roses).

Au total, **68 structures** ont répondu aux différents appels à projets 2022 et 230 dossiers ont été déposés. Au final, **187 actions ont été subventionnées**. Les crédits alloués ont été consommés sur le pilier « cohésion sociale » à 83,52 %.

Focus sur l'AAP ANCV/ANCT « Explore l'Europe » :

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) et l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pilotent et soutiennent à parts égales le financement d'un appel à projets à destination des structures sociales et de jeunesse visant à favoriser le départ en vacances des jeunes âgés de 16 à 25 ans résidant dans les QPV (séjours encadrés ou autonomes). Cet AAP est l'un des leviers pour la mobilité en France ou dans un autre pays de l'union européenne et favorise la mixité filles-garçons.

Au plan national et pour la 2^{ème} année consécutive, le département de la Charente s'est placé en 3^{ème} position sur les 40 départements ayant participé à ce dispositif.

34 séjours ont été subventionnés à hauteur d'un total de 81 460 € permettant à 204 jeunes charentais entre 16 et 25 ans de partir en vacances.



Le renfort par l'ingénierie : le maintien du nombre des postes Adultes relais et FONJEP

Le département de la Charente bénéficie de **35 postes adulte-relais**. Ces derniers ont pour mission d'améliorer les relations entre les habitants et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

La Charente bénéficie également de **10 postes FONJEP** (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Les aides attribuées sont destinées spécifiquement à soutenir des postes de salariés permanents au sein des associations bénéficiaires.

L'augmentation de la Dotation « Politique de la ville » (DPV)

La dotation politique de la ville bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant d'importants dysfonctionnements urbains.

En Charente, seule la commune de Soyaux est éligible à ce dispositif particulier. Elle a ainsi perçu en 2022 **une dotation de 353 326 €**.

Ces crédits ont participé en particulier à la réalisation de plusieurs opérations de rénovation d'établissements scolaires (maternelles et primaires), de crèches et d'espaces inter-générationnels d'animation et de convivialité.

Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes



Malgré des avancées significatives, et bien que l'égalité en droit entre les femmes et les hommes soit désormais acquise en France, cette égalité reste à consolider et à renforcer.

La déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes est chargée, sous l'autorité de la préfète, de mettre en œuvre dans le département la politique interministérielle de l'égalité entre les femmes et les hommes pour faire reculer les inégalités entre les sexes, notamment en matière professionnelle, favoriser l'accès aux droits, lutter contre toute atteinte à l'intégrité et particulièrement contre les violences faites aux femmes, sensibiliser et agir contre les stéréotypes sexués, favoriser l'articulation des temps de vie professionnelle, familiale et sociale.

En 2022, la délégation aux droits de femmes et à l'égalité a mené différentes actions :

— **Contre le harcèlement de rue**, avec le déploiement du « kit de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'espace public » visant à aider les victimes et témoins de harcèlement de rue à réagir. Pour cela, une sensibilisation de la population à cette problématique a été menée sur Grand-Angoulême au travers de quatre actions :

1. La diffusion du guide « Stop harcèlement de rue » de Nouvelle-Aquitaine sur l'ensemble du territoire communautaire précédée d'une sensibilisation des coordinateurs Jeunesse, animée par le centre d'information sur les

droits des femmes et des familles (CIDFF),

2. l'offre de cours d'auto-défense animés par la Compagnie sans titre : techniques verbales, émotionnelles, physiques et environnementales de désamorçage des situations de violences en partenariat avec le FLEP de Soyaux à destination des femmes du quartier,

3. l'organisation de deux temps forts dans les rues d'Angoulême à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes en partenariat avec le service culturel de la ville d'Angoulême : représentation de théâtre de rue « Désopressor 3000 » de la Compagnie Arlette Moreau,

4. le développement du réseau de lieux sûrs « Demandez Angela » autour de 65 commerçants volontaires pour accueillir les victimes de harcèlement dans l'espace public, formés progressivement par la police nationale et le Planning Familial.

— **Contre les violences conjugales**, avec le lancement d'une campagne de prévention via des messages sur les sachets distribués par les officines charentaises (40 000 sachets pour médicaments comprenant des informations pratiques destinées aux victimes, aux auteurs et aux témoins de violences conjugales).

— **contre les inégalités professionnelles** avec la relance du réseau départemental des référents égalité dans la fonction publique pour l'organisation d'une journée de formation sur les enjeux d'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Lutter contre la pauvreté et l'habitat indigne



La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

La déclinaison de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée fin 2019 s'est poursuivie en 2022 à travers la contractualisation avec le département, les appels à projets (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI).

Avec la contractualisation entre l'État et le conseil départemental, **921 120€ de l'État ont été mobilisés en 2022 pour conduire les actions socles** : premier accueil inconditionnel de proximité, orientation et accompagnement vers l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA), renfort des diagnostics individuels vers l'offre de mobilité et offre de formation de ses travailleurs sociaux. Ils ont aussi cofinancé des initiatives départementales telles que le renforcement de la prévention spécialisée dans les quartiers, la prise en charge des enfants victimes de violences conjugales, le renforcement des modes de garde à horaires atypiques, coordination de l'offre de mobilité, les dispositifs Convergences et premières heures en chantier.

Pour enrayer le phénomène de précarité, l'État est venu en soutien des collectivités, associations et établissements pour lutter contre la pauvreté, avec plusieurs modalités d'intervention dont certaines pilotées par le niveau régional. Les actions en direction des communes se sont poursuivies : opérations petits-déjeuners à l'école et offre de restauration scolaire avec un reste à charge de 1 € pour les ménages précaires. Ce dernier dispositif

a bénéficié entre septembre et novembre 2022 à **1 799 élèves charentais, soit plus de la moitié des élèves déjeunant à la cantine.**

Au-delà, l'État a accompagné différents dispositifs ou projets visant à soutenir l'action vers les personnes les plus vulnérables : plus de 350 000 € ont été consacrés à l'accompagnement budgétaire, l'accompagnement à l'insertion professionnelle, accès aux biens de première nécessité, mobilité solidaire, l'inclusion numérique, la lutte contre la précarité menstruelle, la prévention et lutte contre les inégalités femmes-hommes en matière de santé chez les personnes en situation de précarité, les actions en faveur du jeune enfant et de ses parents.

Accompagner les personnes en situation de grande précarité :

Dans le cadre du diagnostic sur les « personnes en situation de grande précarité » sur le territoire de Grand-Angoulême finalisé en 2021 et financé par la stratégie de lutte contre la pauvreté, un travail de coconstruction et de priorisation de 6 projets d'intérêt pour les acteurs locaux a été mené autour de trois types de public : les personnes en grande marginalité, les jeunes en rupture familiale et éducative et les personnes occupant l'espace public.

À titre d'illustration, les priorités ciblées visent à la création d'un chenil social et d'une bagagerie pour faciliter les démarches d'accompagnement des personnes sans domicile, la mise en place d'un accueil de jour mobile pour « aller-vers » les publics éloignés des dispositifs existants, ou la création d'un tiers-lieu dédié aux jeunes en rupture pour faciliter leur repérage, leur prise en charge et limiter les risques de marginalisation.

Lutter contre l'habitat indigne

Au sein du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, direction départementale des territoires, GIP Charente Solidarités et tous les partenaires de l'habitat dans le département sont engagés dans la lutte contre toutes les formes d'habitat indigne :

- la non-décence : **370 contrôles** ont été réalisés en 2022 par le GIP Charente Solidarités. 55 % des logements étaient non décents,
- l'insalubrité : **15 arrêtés d'insalubrité** ont été notifiés par l'ARS en 2022,
- la mise en sécurité (nouvelle dénomination du « péril ») : **36 arrêtés de mise en sécurité** ont été notifiés en 2022, dont **27 en procédure urgente**. 16 situations ont été réglées à l'amiable et, au 31 décembre 2022, 115 dossiers étaient actifs (situations préalables à la prise d'arrêté ou arrêté en cours).

Globalement, l'année 2022 a été marquée par un renforcement par les services de l'État des subventions aux opérateurs charentais œuvrant sur l'accueil, l'hébergement et l'insertion, puisque sur l'ensemble de ces mesures, habituelles et exceptionnelles, l'État a versé 7,2 M€ soit 14,4 % de plus qu'en 2021.

Améliorer l'accès aux logements

Le département de la Charente connaît de nombreux phénomènes poussant à une augmentation de la demande de logements : intensification du desserrement des ménages, disparités de revenus selon les territoires, augmentation de la vacance, un parc vieillissant et des quartiers classés « quartier prioritaire de la ville ». Si la Charente n'en est pas pour autant un territoire « tendu » au regard des besoins quantitatifs en logements, elle a cependant des attentes, en particulier en matière de production de logements sociaux ou de réhabilitation du parc ancien.

La production de logements locatifs sociaux a pour objectif de répondre aux besoins de ménages les plus modestes et de favoriser la mixité en particulier par l'accueil de ces ménages en dehors des quartiers prioritaires de la ville. Ceci est particulièrement vrai dans les deux communautés d'agglomération de Grand Angoulême et de Grand Cognac où la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU) impose un seuil minimal de 20 % de logements sociaux dans chaque commune de plus de 3 500 habitants. Ces deux agglomérations ont déployé un programme local de l'habitat (PLH) qui, sur une durée de 6 ans, définit les orientations d'une politique de l'habitat dans toutes ses composantes et les actions pour répondre aux besoins en logements.

En 2022, 621 logements locatifs sociaux ont été financés :

- **180 logements d'insertion** financés par le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), pour les ménages en situation de grande précarité qui cumulent des difficultés sociales et économiques,
- **228 logements sociaux dits « ordinaires »** financés par le prêt locatif à usage social (PLUS), pour les ménages modestes soit environ deux tiers des ménages charentais éligibles,
- **173 logements intermédiaires** financés par le prêt locatif social (PLS), pour les ménages qui dépassent le plafond de ressources des logements sociaux ordinaires mais qui éprouvent des difficultés à se loger dans le parc privé,
- **40 logements en résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)**. Les RHVS ont pour vocation d'offrir à un public aux revenus faibles, mais ne présentant pas, pour autant, de difficultés particulières d'insertion, une véritable alternative au recours à des hôtels meublés à la fois chers et de qualité médiocre ; une convention tripartite spécifique a été conclue entre l'État, le maître d'ouvrage de l'opération et l'exploitant.

Par ailleurs, en 2022, **553 logements privés ont été subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat (AnaH)** pour un montant total de subvention de 7 M€ au profit des propriétaires bailleurs

ou occupants. Ces subventions ont contribué à financer plus de 14 M€ hors taxes de travaux profitant largement au maintien de l'activité de l'artisanat et des entreprises locales. La lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre les fractures sociales (habitat indigne, maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap, réhabilitation et production de logements locatifs à loyers maîtrisés...), la lutte contre la vacance et le financement des travaux des logements en copropriété constituent les priorités d'intervention de l'Agence dans le cadre de ces opérations.

Enfin, des dispositifs spécifiques ont permis d'accompagner des travaux centrés sur la rénovation énergétique des logements, et notamment le dispositif MaPrimRénov'.

Favoriser l'insertion et l'emploi par l'activité économique

Les contrats aidés

Après un doublement des contrats aidés lié à la crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par leur diminution et par un pilotage resserré des enveloppes en lien avec les prescripteurs dans un contexte d'amélioration de la situation de l'emploi.

On dénombre ainsi :

- **486 parcours emplois compétences (PEC)** destinés aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi,
- **322 contrats initiative emploi (CIE)** au bénéfice de jeunes de 16 à 25 ans révolus qui ne sont pas étudiants, ne suivent pas une formation et présentent des difficultés d'accès à l'emploi durable,
- **86 personnes recrutées en emplois francs** en Charente pour un objectif de 138 (62,5 % de réalisé).

L'insertion par l'activité économique

Le département de la Charente compte 45 structures accueillant l'équivalent de 747 ETP (équivalents temps plein), soit environ 2 783 personnes. 65 % d'entre elles sont demandeuses d'emploi de longue durée et 25 % bénéficiaires du RSA.

11 millions d'euros

C'est le montant consacré par l'État pour développer le secteur de l'insertion par l'activité économique en Charente (+ 2M€ par rapport à 2021).

Les dispositifs « premières heures en chantier » et « Convergence » cofinancés par l'État et le conseil départemental dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté ont été renforcés puisque 2 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) du Nord-Charente ont intégré le dispositif en 2022, ce qui porte à **7 le nombre de structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) engagées dans le programme.**

Les clauses sociales d'insertion

Les « clauses sociales d'insertion » dans les marchés constituent une source de débouchés économiques pour les entreprises inclusives et un moyen d'offrir à des publics éloignés de l'emploi une expérience professionnelle dans le cadre d'un parcours d'insertion vers l'emploi.

L'appel à projets 2022 inscrit dans le plan national des achats durables 2022-2025 a permis de créer 1,5 ETP financé par l'État au groupement d'employeurs « GE 16 Access » pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Ce dispositif permet de pérenniser l'accompagnement des entreprises dans la mise en œuvre des clauses sociales, l'orientation des publics en insertion par les acteurs de l'emploi et de favoriser la promotion de parcours professionnels. En effet, la DDETSP cofinance à titre expérimental depuis 2019 une plateforme départementale sur ce sujet, animée par une facilitatrice des clauses sociales.

Entre les 1^{er} janvier et 30 septembre 2022, 22 329 heures d'insertion assurées par 96 bénéficiaires sont comptabilisées (dont 46 % sur des marchés publics de la DREAL, la direction interdépartementale des routes Atlantique (DIRA) et SNCF Réseau).

Soutenir l'insertion professionnelle chez les jeunes



Le contrat d'engagement jeune (CEJ) « 1 jeune 1 solution »

Il s'agit d'un dispositif sans précédent dans l'histoire de Pôle emploi et des autres acteurs du service public de l'emploi pour produire des effets majeurs sur l'insertion professionnelle des jeunes les plus éloignés de l'emploi, via un accompagnement d'une grande intensité avec 9 conseillers dédiés, chacun d'entre eux accompagnant chacun 30 jeunes sur 6 à 12 mois.

Au 31 décembre 2022, **1 302 jeunes sont entrés en CEJ, 613 sont suivis par Pôle emploi et 689 par les deux missions locales de la Charente** (Grand Angoumois et Arc Charente).

L'apprentissage

Une aide exceptionnelle de l'État au recrutement d'apprentis :

- 5 000 € pour les moins de 18 ans et 8 000 € pour les majeurs,
- des effectifs entrant en formation qui progressent de près de 15 % avec 3 365 contrats débutés au cours de l'année,
- 127 contrats d'apprentissage qui ont débuté en 2022 (+17 %) dans le secteur public.

En parallèle, l'aide exceptionnelle à l'embauche en contrat de professionnalisation se poursuit (559 dossiers depuis début de la mesure en 2020).

Au total, en Charente, 12 922 jeunes ont été aidés depuis le 1^{er} septembre 2020, et 7 833 entreprises ont été concernées par au moins un de ces dispositifs.

Lancé à l'été 2020, ce dispositif vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers, aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté ou encore aides à la mobilité afin de répondre à chaque situation. L'objectif est de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle des jeunes, de les aider à s'orienter vers des métiers d'avenir et de les former pour qu'ils obtiennent les qualifications nécessaires à ces emplois. Ce plan vise aussi à renforcer les dispositifs d'inclusion durable dans l'emploi en accompagnant plus particulièrement les jeunes les plus éloignés de l'emploi, quelle qu'en soit la raison, en leur proposant un parcours sur mesure.

Chaque parcours étant personnel, une phase d'évaluation permet de repenser si besoin les mesures d'accompagnement nécessaires et aider à la meilleure orientation.

Afin de faciliter l'accès à l'emploi durable, des aides exceptionnelles à l'apprentissage (AEA) et au contrat de professionnalisation (AEP) ont été débloquées afin de faciliter le recrutement d'alternants, qui peuvent ainsi découvrir au plus près les métiers vers lesquels ils s'orientent. Ainsi, en 2022, et depuis le 1^{er} septembre 2020, ce sont **10 213 jeunes qui ont bénéficié de ces aides exceptionnelles** au recrutement en alternance (9 452 pour l'apprentissage et 761 pour le contrat de professionnalisation).

L'aide à l'embauche des jeunes (AEJ) pour le recrutement hors alternance a bénéficié à **1157 jeunes en 2022** (2709 depuis le 1^{er} septembre 2020).

Assurer la mise à l'abri et l'accompagnement des personnes vulnérables, accueillir les réfugiés sur notre territoire

Le département dispose de 1 862 places d'hébergement financées par l'État, dont :

- **225 places d'hébergement d'urgence pérennes** (25 dédiées aux femmes victimes de violences conjugales), auxquelles s'ajoutent des nuitées hôtelières en cas de besoin,
- **962 places en hébergement ou logement adapté**, réparties au travers de différents dispositifs permettant de répondre aux besoins de chaque public, en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO) et les opérateurs mettant en place l'accompagnement nécessaire à chaque situation,
- **675 places relevant du dispositif d'accueil pour demandeurs d'asile.**

Dans le cadre du Plan Logement d'Abord, l'accompagnement mis en œuvre a permis tout au long de 2022, la sortie vers le logement autonome de :

- **109 ménages** depuis les dispositifs d'hébergement d'urgence ou adapté,
- **42 ménages** se déclarant sans abri ou en habitat de fortune,
- **143 bénéficiaires** de la protection internationale (réfugiés) depuis le dispositif national d'asile.

L'ensemble a permis à **128 réfugiés d'accéder au logement**, ce qui classe le département au 5^e rang régional en la matière.

Favoriser la proximité avec les services publics



Développer le réseau France services

Dès 2019, afin de rapprocher le service public des usagers et de leur proposer une offre élargie de services, tant dans les zones rurales que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des espaces France services ont ouvert. Neuf espaces ont été labellisés en 2022.

Ils permettent d'accompagner les usagers dans de nombreuses démarches dématérialisées portées par 9 partenaires nationaux (CAF, CPAM, caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), Pôle emploi, MSA, La Poste, ministère de l'Intérieur avec l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS), ministère des Finances publiques et ministère de la Justice) auxquels peuvent s'ajouter des partenaires locaux (conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE), services instructeurs des actes d'urbanisme, Missions locales, maison départementale des solidarités (MDS), structures d'insertion socio-professionnelle, etc.).

Au sein de ces espaces, deux agents conseillers formés sont présents pour assurer cet accompagnement, des permanences sont assurées (ex : « Point Justice » avec consultation d'avocats gratuite ou présence du Défenseur des droits) et du matériel informatique est mis à disposition du public. Le maillage territorial de la Charente est remarquable avec **33 espaces France services (EFS)**, au-delà de l'objectif initial de 32 espaces, de sorte que chaque charentais se trouve à moins de 15 minutes d'un ou plusieurs espaces.

Chiffres-clés 2022 :

- 70 000 démarches d'accompagnement des usagers par les conseillers France services de Charente, soit, en moyenne, environ 220 accompagnements réalisés chaque jour,
- 228 ateliers organisés au sein de ces lieux privilégiés pour diminuer l'illectronisme,
- Près de 95 % d'usagers satisfaits voire « enchantés » par leur expérience au sein d'un espace France services.

Réseau de proximité de la DDFIP

Afin d'adapter et de moderniser le réseau de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), un nouveau réseau de proximité a été mis en place. Ce nouveau réseau vise à créer des services plus étoffés et à mieux prendre en compte les attentes de ses publics. Il s'agit d'offrir un service public plus accessible, à travers notamment un partenariat avec les espaces « France services ». Il s'agit également de renforcer le rôle de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable pour les collectivités.

Le nouveau réseau se déploie progressivement sur la période 2021-2023.

En 2022, une étape majeure a été franchie avec la mise en place :

- de **3 services de gestion comptable (SGC)** et leurs antennes (soit 4 au total pour une cible de 5),

- de **7 conseillers aux décideurs locaux** (CDL), installés dans les territoires au plus près des élus et leurs équipes (pour une cible de 10). Le suivi agrégé de l'activité des CDL de la Charente pour l'année 2022 recense 3 911 actions pour 7 CDL contre 1 040 actions en 2021 pour 5 CDL en fonction. Les premières enquêtes de satisfaction font état d'un regard très positif sur ce dispositif,
- d'**1 service départemental des impôts fonciers** avec une montée en charge progressive. Il regroupe toutes les missions du cadastre et offrent à l'utilisateur un interlocuteur unique en la matière.

Outre l'accueil aux propres guichets de la direction départementale des finances publiques (DDFIP), les usagers de l'impôt bénéficient également d'accueils de proximité au sein des France services. Les usagers particuliers ont accès à des informations générales et des renseignements simples délivrés par les conseillers France services dûment formés par la DDFIP. Ils bénéficient également d'un accompagnement pour leurs démarches en ligne et, pour les situations complexes ou d'urgence, un référent DDFIP est joignable sur une ligne dédiée.

En 2022, près de **2 000 usagers ont effectué une démarche** concernant les finances publiques et **379 rendez-vous ont été honorés** lors des permanences physiques de la DDFIP dans ces espaces France services.

Dans la perspective de son nouveau cadre d'objectifs et de moyens (2023-2027), la DDFIP poursuit le développement de son offre de services et de conseil en direction de ses usagers et partenaires.

Impôt : création d'un centre de contact des particuliers à Angoulême

La ville d'Angoulême fait partie des communes qui ont été retenues pour accueillir un service « relocalisé » de la DGFIP. Installé au 1^{er} septembre 2022, le centre de contact d'Angoulême a vocation à assurer – avec les autres plateformes nationales déjà en place – l'accueil téléphonique (0 809 401 401) et internet des usagers particuliers de l'impôt sur une partie du territoire national. Il est doté de 50 cadres et agents.



L'ACTION DE L'ÉTAT EN CHARENTE, C'EST AUSSI :

Contrôles de légalité :

pour assurer l'égalité des citoyens par l'application uniforme des règles de droit sur le territoire



Plus de
3 000
documents budgétaires

545
actes prioritaires
de la FPT

Plus de

5 000

actes prioritaires (marchés publics, ou travaux, indemnités des élus, etc.) contrôlés hors actes de la fonction publique territoriale (FPT)

Contrôles vétérinaires :

pour garantir la santé publique, la sécurité sanitaire et la protection des consommateurs



Près de

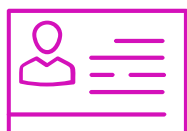
900
établissements contrôlés

Plus de
8 000
prélèvements de produits alimentaires réalisés

119 200
animaux inspectés à l'abattoir

Délivrance des titres d'identité et de séjour :

pour la liberté de circuler, la sécurité de l'identité, statuer sur le droit au séjour des étrangers



252 205

dossiers de cartes nationales d'identité (CNI) et passeports traités par le Centre d'expertise et de ressource des titres (CERT)

2 389

titres de séjour délivrés (carte de séjour, carte de séjour pluriannuelle, carte de résident et titres de voyages pour réfugiés).

239

remises de décrets de naturalisation

+19 %

de dotation pour les mairies équipées de dispositifs de recueil

Les commissions de sécurité sur les établissements recevant du public :

la sécurité contre les risques d'incendies et de panique



380

visites de la sous-commission départementale de sécurité

1 081

études d'établissements

230

dossiers examinés

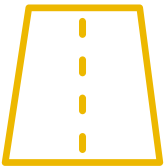
12

avis défavorables au 31 décembre 2022

L'ACTION DE L'ÉTAT EN CHARENTE, C'EST AUSSI :

La sécurité routière :

**une priorité constante des
forces de sécurité pour
réduire l'accidentologie et
la mortalité sur les routes**



123

commissions médicales
chargées d'évaluer
l'aptitude médicale des
usagers ayant vocation
à recouvrer leur droit à
conduire

197

annulations administratives
de permis de conduire
pour solde de point nul
(en hausse de
55 % par rapport
à 2021)

1 033

suspensions du permis de conduire
dont 481 pour conduite sous l'empire d'un état
alcoolique et 381 pour conduite sous stupéfiant

250

excès de
vitesse
sanctionnés

La protection et la mise en valeur de l'architecture, du patrimoine et des paysages de la Charente



247

communes concernées par un espace protégé : monument historique (MH), sites

474

immeubles classés et inscrits dont 2 MH État (Cathédrale St-Pierre d'Angoulême et Tumulus de Tusson)

72

sites protégés au titre du Code de l'environnement : 37 sites classés, 35 sites inscrits

4 682

avis délivrés sur les demandes d'autorisations de travaux

560

Près de rendez-vous en permanences et avec les collectivités, particuliers, etc.

ACI	Atelier et chantier d'insertion
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AFUS16	Fédération des acteurs de l'urgence sociale de la Charente
AMF	Association des maires de France
AMRF	Association des maires ruraux de France
AnaH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de cohésion des territoires
ANCV	Agence nationale pour les chèques-vacances
ARS	Agence régionale de santé
ARV	Aide au retour volontaire et à la réinsertion
BPI	Bénéficiaire d'une protection internationale
CADA	Centre d'accueil de demandeurs d'asile
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CDL	Conseiller aux décideurs locaux
CERT	Centre d'expertise et de ressources titres
CHRS	Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHS	Centre hospitalier spécialisé
CHRS U	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Urgence
CIBDI	Cité internationale de la bande dessinée et de l'image
CIE	Contrat d'initiative emploi
CNI	Carte nationale d'identité
COD	Centre opérationnel départemental
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPH	Centre provisoire d'hébergement
DDETSPP	Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DDT	Direction départementale des territoires
DETR	Dotation d'équipement aux territoires ruraux
DNA	Dispositif national d'accueil
DPV	Dotation politique de la ville
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation nationale
DSID	Dotation de soutien à l'investissement des départements
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement local
EFS	Espace France Services
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
FNADT	Fonds national d'aménagement et de développement du territoire
FONJEP	Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire
GGD	Groupement de gendarmerie départementale
HUDA	Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile

ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
ONACVG	Office national des anciens combattants et victimes de guerre
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
ORT	Opération de revitalisation du territoire
PAC	Politique agricole commune
PCS	Plan communal de sauvegarde
PEC	Parcours emploi compétences
PGE	Prêt garanti par l'État
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLH	Plan local de l'habitat
PLS	Prêt locatif social
PNRR	Plan national de relance et de résilience
PPMS	Plan particulier de mise en sûreté
RSA	Revenu de solidarité active
QPV	Quartier prioritaire de la politique de la ville
QRR	Quartier de reconquête républicaine
SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
SIDPC	Service interministériel de défense et de protection civiles
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
SIAO	Service intégré d'accueil et d'orientation

Conception : Service départemental de la communication interministérielle
Directrice de la publication : Martine Clavel, préfète de la Charente | septembre 2023.

—
Crédits photographiques : © Préfecture de la Charente/SDCI - Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer/
Dicom - Freepik - Sipa Press - Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires/
Médiathèque Terra.

—
Impression et reliure : service de l'imprimerie du Conseil départemental de la Charente.